



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 06 du 24/09/2019

Matches amicaux:

23/11 15 h 30 BNP Paribas Fortis 1 - FC BSA
20/03 14 h 00 FC BSA - MADIP



Comité de Discipline

Rencontre Banque Nationale 1 - CS Eurocommission 1 du 21/09 : forfait prévenu.
Score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de Banque Nationale.

Rencontre NATO FC 1 - RCS Intero du 21/09 : forfait prévenu.
Score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de RCS Intero.



Réunions

Prochaines réunions pour les délégués à 18 hrs 30 au Clubhouse de BNP Paribas Fortis

08/10 14/01/2020 10/03 19/05 18/08



Divers

Saison 2019 - 2020 :

L'équipe FC BSA, candidate pour rejoindre notre championnat l'année prochaine, est disposée à jouer des rencontres amicales contre les équipes « Seniors » qui sont Bye.

Contact : Philipp Imbrechts - phillip.gidi@live.be

Modifications au calendrier :

La rencontre PV Spartak - TPF, remise ce 07/09 sur décision du Bureau Fédéral, se jouera le 28/03/2020.

Changements d'heures de kick-off :

12/10 13 h 30 PV Spartak - FC La Lorgnette
02/11 13 h 00 PV Spartak - Brussels LTC 1
16/11 15 h 30 Solvay - CS Euroconseil
23/11 13 h 00 PV Spartak - CS Eurocommission 3
30/11 13 h 30 BNPPF 1 - SIAMU
14 h 00 BNPPF 2 - Inter New Inn 2
15 h 00 AG Insurance - Banque Nationale 1
07/12 13 h 30 Banque Nationale 1 - SIAMU



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

11/01 13 h 00	PV Spartak - STIB-MIVB 2	
18/01 13 h 30	Banque Nationale 1 - R.Radio TV Boys	(Challenge)
25/01 13 h 00	PV Spartak - AEK Bruxelles	
29/02 13 h 30	Banque Nationale 1 - SIAMU	(Challenge)

Challenge Seniors :

Durant la phase de poule, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, **PAS** de tir de penalties.

FDM électronique :

Cela fait maintenant un an que nous utilisons ce bel outil et nous constatons toujours les mêmes choses. Dès lors nous vous faisons quelques rappels :

- Les FDM sont disponibles plusieurs jours avant le match. N'oubliez pas de préencoder, cela évitera que le match ne commence en retard.
- Merci de contrôler l'encodage des cartes et des remplacements avant de signer votre feuille.
- Ne payer l'arbitre que lorsque la FDM est finalisée par toutes les parties.
- Aider l'arbitre en cas de besoin.

A partir du 1^{er} octobre, les manquements seront sanctionnés. Par ex. un délégué qui n'a pas signé et l'arbitre doit signer en force.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'oubliez pas de créer votre adresse mail AO.

Dérogation au règlement UB : si pas d'arbitre désigné par nous, le délégué visité et l'arbitre peuvent être la même personne.

Renseignements : René Dedeken
comite@ursib-football.be